

**Commune d'Uccle – Service de l'Urbanisme
Commission de Concertation
séance du 19/12/2012 - objet n°3**

Dossier CU12/1- 2012 - Enquête n°208/12 Permis mixte CE n°8932

**Demandeur : CHIREC A.S.B.L.
Situation : Rue Edith Cavell 32**

Objet : la transformation et le changement d'affectation d'un site hospitalier en un ensemble mixte comportant un parking souterrain, des locaux techniques et de dépôt, une polyclinique, une affectation commerciale et d'équipement au rez-de-chaussée ainsi qu'un un ensemble de logements aux étages.

AVIS

1 : Repérage administratif et procédure

Vu la demande de certificat d'urbanisme n°12/1- 2012 introduite le 06/01/2012 par l'A.S.B.L. CHIREC, c/o Messieurs Philippe El Haddad et Roland Fastrez,

Considérant que la demande vise la reconversion d'un important centre hospitalier en milieu urbain sur le bien sis rue Edith Cavell, 32, par sa transformation et son changement partiel d'affectation, comme suit:

- le maintien d'une activité médicale sous forme d'une importante polyclinique,
- une affectation commerciale,
- une affectation d'équipement,
- un ensemble de logements aux étages ainsi qu'une zone commerciale et une zone destinée aux équipements au rez sur le bien sis rue Edith Cavell 32;

Considérant que le PRAS situe la demande en zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public;

Considérant que la demande revêt un caractère mixte avec la demande de certificat d'environnement de classe 1 A n° 8932, (rubrique 224) pour un parking couvert de plus de 200 places ;

Considérant que la demande est soumise à étude d'incidences car elle répond aux critères de l'annexe B, rubriques 18 et 20 du CoBAT